



Recommandation 973 (1983)¹

Version finale

Réunion de Madrid de la CSCE

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Vu sa [Résolution 806 \(1983\)](#),
2. Recommande au Comité des Ministres :
 - a. de présenter à la prochaine session de l'Assemblée parlementaire, fin janvier 1984, un rapport sur les dispositions prises par les Etats participant à la CSCE aux fins de publication et de diffusion du texte de la Déclaration finale de Madrid ;
 - b. de rendre compte, lors de la session d'automne 1984 de l'Assemblée, des mesures déjà prises par les Etats participant à la CSCE pour mettre en œuvre les décisions de Madrid ;
 - c. de créer une commission pour assurer, en temps utile, la bonne préparation par les Etats membres du Conseil de l'Europe des rencontres décidées à Madrid.

1. *Discussion par l'Assemblée le 1^{er} octobre 1983 (18^e séance) (voir [Doc. 5132](#), rapport de la commission des questions politiques, et [Doc. 5137](#), avis de la commission des relations avec les pays européens non membres). Texte adopté par l'Assemblée le 1^{er} octobre 1983 (18^e séance).*

